



## DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE L'ÎLE D'YEU

Séance du : 17 novembre 2025

Numéro de la délibération : DEL/NLB/25/11/202

<p><b>Date Convocation</b> 10/11/2025</p> <p><b>Date Affichage</b> 10/11/2025</p> <p><b>Nombre de Conseillers :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- en exercice <b>27</b></li> <li>- présents <b>17</b></li> <li>- procurations <b>04</b></li> <li>- absents <b>06</b></li> </ul>	<p>Le 17 Novembre Deux Mille Vingt Cinq à 19 Heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de l'Île d'Yeu, dûment convoqué, s'est réuni salle du Conseil Municipal à la mairie.</p> <p><b>PRESENTS 17</b> : Carole CHARUAU, Anne-Claude CABILIC, Emmanuel MAILLARD, Judith LE RALLE, Isabelle CADOU, Laurent CHAUVET, Brigitte GIGOU, Valérie AURIAUX, Michel CHARUAU, Didier MARTIN, Alice MARTIN, Sandrine TARAUD, Manuella AUGEREAU, Michel BOURGERY, Marie-Thérèse LEROY AUGEREAU, Yannick RIVALIN, Patrice BERNARD,</p> <p><b>PROCURATIONS 4</b> : Rémy BONNIN Sophie FERRY, Line CHARUAU et Dany HERBRETEAU qui ont donné respectivement procuration à Carole CHARUAU, Judith LE RALLE, Marie-Thérèse LEROY AUGEREAU et Patrice BERNARD</p> <p><b>ABSENTS 6</b> : Michel BRUNEAU, Jean-Marie CAMBRELENG, Didier Gustave MARTIN, Corinne VERGNAUD, LEBRIS, Stéphane GILOT, Jérôme GEAY</p> <p><b>SECRETAIRE</b> : Manuella AUGEREAU</p>
--	--

### VIE ASSOCIATIVE : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION NEPTUNE FM

#### Rapporteur : Judith LE RALLE

Neptune FM est, depuis plus de 40 ans, la radio associative de l'Île d'Yeu, et au-delà de la côte vendéenne.

Ce média associatif occupe une place prépondérante dans la vie sociale et culturelle de l'Île. L'association rencontre actuellement de graves difficultés financières, liées en grande partie à la baisse de subventions de l'Etat et de la Région Pays de la Loire en 2025.

Le Fonds de soutien à l'expression radiophonique locale (FSER), principale ressource de ces médias d'intérêt général, subit une baisse historique de - 44 % dans le projet de loi de finances 2026. Pour Neptune FM, cela se traduirait par une baisse de subvention de 15 400€ (subvention de 35 000€ à 19 600€) pour un montant total de recettes (produits d'exploitation) de l'ordre de 70K€ (pour l'année 2024). Cette orientation semble actuellement ne pas être confirmée et encore en débat parlementaire.

La situation financière de Neptune FM est préoccupante. Elle va entraîner des changements structurels que la Mairie souhaite accompagner au mieux en étroite collaboration avec le Conseil d'Administration et les employés de l'association. La radio fonctionne avec 2 équivalents temps plein représentant des charges de personnel de 52 245€ en 2024.

Les rapports entre la Mairie et l'association sont régis par une convention d'objectifs et de moyens. Elle a été signée le 8 avril 2025, elle est valide 2 ans.

En attendant, il est proposé l'octroi d'une subvention exceptionnelle de 14 000€ pour l'année 2025.

Cette subvention a pour objet d'aider l'association à anticiper ces changements structurels et à équilibrer les comptes de résultats 2025.

**Sur proposition du rapporteur et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité (21 POUR) :**

- ◆ **ACCORDE** à ce titre une subvention exceptionnelle de 14 000€ à l'Association Neptune FM.
- ◆ **AUTORISE** la Maire, ou son représentant, à signer toutes pièces et documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus  
Pour extrait conforme  
La maire,  
Carole CHARUAU